

Règlement de sélection - req178 – Capitaines (M/F/X)

[Cliquez ici pour consulter l'annexe A qui concerne la description de fonction](#) et [cliquez ici pour l'arrêté ministériel](#).

1. Conditions de participation

Téléchargez tous les documents requis via votre compte My Talent plus tard à la date limite d'inscription (24/10/2022).

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

Vous recevrez un accusé de réception qui reprendra les documents reçus. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception après 72 h, veuillez contacter immédiatement talent.brussels pour le signaler.

Pour chacune de vos communications (réponses au questionnaire de présélection inclus) , vous devez employer la langue de la sélection pour laquelle vous participez.

Vous serez admis(e) à la procédure de sélection à condition d'avoir :

- la nationalité belge ;
- un permis de conduire B ;
- un diplôme de niveau A (Master) ;
- le certificat d'aptitude fédéral (CAF) du cadre supérieur ;
- une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Pour ce faire, un extrait de casier judiciaire (modèle 2) vous sera demandé.

1.1. La nationalité belge

Vous devez fournir une copie recto verso de votre carte d'identité avant la date limite d'inscription.

Téléchargez une copie recto verso de votre carte d'identité via votre compte My Talent au plus tard à la date limite d'inscription (24/10/2022).

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

1.2. Un permis de conduire B

Vous devez fournir une copie recto verso de votre permis de conduire avant la date limite d'inscription.

Téléchargez votre permis de conduire B via votre compte My Talent plus tard à la date limite d'inscription (24/10/2022).

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

1.3. Diplôme requis

- Diplôme de master, de médecin et de vétérinaire obtenu au terme des études de 2e cycle, valorisables pour au moins 60 crédits, délivré par une université, y compris les écoles rattachées à ces universités ou les établissements y assimilés par la loi ou par décret une « Haute École », un établissement d'enseignement supérieur créé, subventionné ou agréé par l'État ou par l'une des Communautés, une « École supérieure des arts » ou un jury institué par l'État ou l'une des Communautés ou tout grade académique de second cycle délivré en vertu de dispositions antérieures à celles applicables lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 mars 2014 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région Bruxelles-Capitale.
- Certificat délivré à ceux qui ont terminé les études de la section polytechnique ou de la section « Toutes Armes » de l'École royale militaire et qui peuvent porter le titre d'ingénieur civil ou celui de licencié, avec la qualification déterminée par le Roi, en vertu de la loi du 11 septembre 1933 sur la protection des titres de l'enseignement supérieur.

Quelles sont les autres possibilités de participation en matière de diplôme ?

- Vous pouvez également participer si vous possédez un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités.
- Vous participez sous réserve lorsque :

- vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique :

Vous n'avez pas encore obtenu l'équivalence de votre diplôme ? Adressez-vous dès maintenant (la procédure étant relativement longue) auprès du Ministère de la Communauté française (02/690.80.00) et envoyez-la à talent.brussels (voir « Données de contact talent.brussels »).

- Vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français : En fonction de votre situation, vous devrez peut-être obtenir un certificat linguistique chez Selor pour attester de votre connaissance du français. Pour ce faire, vous devez **vous inscrire en ligne**.

Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ou vous ne savez pas si vous devez passer un test linguistique ?

Informez-vous auprès de la personne de contact de talent.brussels avant la date limite d'inscription (voir « Coordonnées de talent.brussels »).

Téléchargez votre diplôme via votre compte My Talent plus tard à la date limite d'inscription (24/10/2022).

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à Req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

1.4. Le certificat d'aptitude fédéral (CAF) du cadre supérieur

Vous ne pouvez participer à cette sélection que si vous êtes titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 du statut fédéral **OU** d'une preuve de votre activité en tant que membre du personnel en activité d'une zone de secours, à titre volontaire ou professionnel (article 38 §1 du statut fédéral).

Attention :

- Le membre du personnel d'une zone de secours est réputé avoir satisfait à la condition précédente pour peu qu'il fasse partie du cadre supérieur à partir du grade de capitaine.
- Pour les autres grades (lieutenant, cadre de base et cadre moyen), vous êtes exempté des épreuves visées à l'article 35,§3,2° et 3° à savoir l'habileté et l'épreuve physique. Vous devez dès lors, préalablement à cette procédure, avoir présenté l'épreuve cognitive « équivalente à celle exigée d'un titulaire de diplôme du niveau A » (voir art. 33§3,1°).

Téléchargez-le / les document(s) nécessaire(s) via votre compte My Talent au plus tard à la date limite d'inscription (24/10/2022).

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

1.5. Une conduite conforme aux exigences de la fonction visée - Extrait de casier judiciaire (modèle 2)

Vous devez disposer d'une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Pour ce faire, il vous est demandé de fournir un extrait du casier judiciaire visé à l'article 14 alinéa §2 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 août 2017 portant le statut administratif et pécuniaire des agents du personnel opérationnel du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente (SIAMU).

Attention : L'extrait de casier judiciaire à fournir est bien le modèle conforme à l'article 596 alinéa .2 du Code d'instruction criminelle (modèle 2) - Celui-ci permet l'accès à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale de l'aide à la Jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs.

- ❖ Celui-ci doit avoir été délivré au plus tôt 3 mois avant la date limite de dépôt des candidatures.

Téléchargez votre extrait du casier judiciaire via votre compte My Talent au plus tard à la date limite d'inscription (24/10/2022).

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à Req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

Talent Brussels vous confirmera la réception des documents . Si vous ne recevez pas d'accusé de réception après 72 h, veuillez contacter immédiatement talent.brussels pour le signaler.

1.6. Comment postuler valablement ?

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 24/10/2022 inclus.

Vous devez poser votre candidature en ligne via « My Talent ». Talent Brussels effectuera un contrôle de votre identité, de votre permis de conduire, de votre diplôme, du certificat d'aptitude fédéral (CAF) du cadre supérieur et de l'extrait du casier judiciaire.

Si vous ne parvenez pas à télécharger ces documents, vous pouvez également en envoyer une copie à req178@talent.brussels en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom et votre prénom.

Vous devez répondre aux questions de présélection. Les questions marquées d'un astérisque rouge sont obligatoires. Accordez-leur suffisamment d'attention.

Vous êtes obligé de télécharger un CV.

2. Évaluation des compétences

2.1. Compétences comportementales

- **Vous vous impliquez et faites preuve de volonté et d'ambition afin de générer des résultats et d'assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.**
- Vous créez et favorisez l'esprit de groupe en partageant vos opinions et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- Vous reconnaissez les qualités des collaborateurs, les stimulez à prendre des initiatives en leur donnant des responsabilités et en adaptant votre propre style de leadership.
- Vous réagissez au stress en vous focalisant sur le résultat, contrôlez vos émotions et adoptez une attitude constructive face à la critique.

2.2. Compétences techniques

- Vous vous exprimez oralement de manière claire et compréhensible.
- Vous disposez de bonnes connaissances des institutions régionales et fédérales (dont le SIAMU)
- Vous disposez de bonnes compétences techniques en mathématiques, physique et chimie.

Remarque : dans le cadre de l'évaluation des compétences scientifiques, la matière à connaître est la suivante : [LIEN](#)

Lors de l'épreuve, vous serez évalué sur une sélection de concepts issus de la liste communiquée.

Attention ! La motivation et les compétences en gras sont considérées comme très importantes pour le poste et seront prépondérantes dans la note finale (x2).

3. Procédure de sélection

Si vous ne vous inscrivez pas ou ne vous présentez pas à une épreuve, nous ne tiendrons pas compte de votre candidature pour la suite de la procédure.

Le concours de recrutement d'officier comprend quatre étapes distinctes, organisées dans l'ordre suivant :

- l'épreuve écrite ;
- les épreuves physiques ;
- un questionnaire de personnalité et un test de jugement situationnel ;
- l'épreuve orale.

Attention : Si vous décidez de participer à la sélection dans les deux langues, en français (Cf. REQ178) et en néerlandais (Cf. REQ179), le test écrit et les épreuves physiques ne seront à présenter qu'une seule fois. Les résultats obtenus lors de l'épreuve seront ajoutés à votre procédure dans l'autre langue. Vous serez contacté par talent.brussels avant chacune de ces épreuves afin de choisir la langue dans laquelle vous décidez de présenter le test. Vous ne devrez repasser dans chacune des deux langues que la préparation à l'entretien et l'épreuve orale.

3.1. Examen des conditions de participation

Vérification de la carte d'identité

Vous ne serez admis(e) à l'étape suivante de la procédure de sélection que si vous avez la nationalité belge, si vous jouissez des droits civils et politiques et si vous êtes en règle avec les lois sur la milice, comme indiqué au point « 1.1. Nationalité belge ».

La sélection se fera sur la base des documents envoyés à talent.brussels (voir « Conditions de participation ») à la date limite d'inscription.

Vérification du permis de conduire

Vous ne serez admis(s) à l'étape suivante de la procédure de sélection que si vous êtes titulaire d'un permis de conduire B, comme indiqué au point « 1.2 Permis de conduire B ».

La sélection se fera sur la base des documents envoyés à talent.brussels (voir « Conditions de participation ») à la date limite d'inscription.

Vérification de votre diplôme

Vous ne serez admis(s) à l'étape suivante de la procédure de sélection que si vous êtes titulaire d'un diplôme de master, comme indiqué au point « 1.3 Diplôme requis ».

La sélection se fera sur la base des documents envoyés à talent.brussels (voir « Conditions de participation ») à la date limite d'inscription.

Vérification du certificat d'aptitude fédéral pour cadre supérieur

Vous ne serez admis(e) à l'étape suivante de la procédure de sélection que si vous êtes en possession d'un certificat d'aptitude fédéral valide OU d'une preuve de votre activité en tant que membre du personnel dans une activité de services actifs d'une zone d'assistance, et ce, tant comme volontaire que professionnel, comme indiqué dans l'onglet « profil ».

Attention :

- Le membre du personnel d'une zone de secours est réputé avoir satisfait à la condition précédente pour peu qu'il fasse partie du cadre supérieur à partir du grade de capitaine
- Pour les autres grades (lieutenant, cadre de base et cadre moyen), vous êtes exempté des épreuves visées à l'article 35,§3,2° et 3° à savoir l'habileté et l'épreuve physique. Vous devez dès lors, préalablement à cette procédure, avoir présenté l'épreuve cognitive « équivalente à celle exigée d'un titulaire de diplôme du niveau A » (voir art. 33§3,1° du statut fédéral).

La sélection se fera sur la base des documents envoyés à talent.brussels (voir « Conditions de participation ») à la date limite d'inscription.

Vérification de l'extrait du casier judiciaire

Comme indiqué dans les conditions de participation, vous devez fournir un extrait du casier judiciaire (visé à l'article 596, alinéa 2 (modèle 2) du Code d'instruction criminelle).

La sélection se fera sur la base des documents envoyés à talent.brussels (voir « Conditions de participation ») à la date limite d'inscription.

Attention : si l'extrait du casier judiciaire n'est pas vierge, il est possible qu'un délai plus long soit nécessaire pour l'enquête et la décision finale. Vous pourrez alors continuer à participer aux étapes suivantes de la sélection sous réserve d'une approbation future. Si une décision négative est prise, vous en serez informé(e) par e-mail et vous serez immédiatement exclu(e) de la sélection, quel que soit le stade actuel de la procédure de sélection.

3.2. Épreuve écrite chez [talent.brussels](#) (Entre 3 et 4h)

L'épreuve écrite se compose de 2 sous-épreuves :

- Une sous-épreuve pour évaluer les capacités techniques en mathématiques, physique et chimie. Cette partie du module est cotée sur 85 points ;

La matière à connaître et les modalités de l'examen sont reprises dans le point 2.2 "Compétences techniques".

- Un questionnaire à choix multiples qui mesure vos connaissances des institutions régionales et fédérales (SIAMU compris). Cette partie du module est cotée sur 15 points.

Vous êtes considéré(e) comme ayant réussi si vous avez obtenu au moins 50 % des points attribués à chacune des deux sous-épreuves de l'épreuve écrite. Si vous ne réussissez pas, vous serez exclu(e) de la procédure de sélection.

Cette épreuve se déroulera **le 7 novembre 2022** (sous réserve de modification). Cette épreuve a lieu chez talent.brussels (Boulevard Emile Jacqmain 20, 1000 Bruxelles). Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques. Vous pouvez vous inscrire à l'épreuve, en ligne via votre profil de candidat dans My Talent. Vous ne pouvez-vous inscrire que si vous avez réussi l'étape précédente.

Attention : Il s'agit d'une date unique. Aucune autre session ne sera organisée.

Après avoir reçu le résultat de cette partie, vous pourrez demander un feed-back écrit dans les deux mois. Il vous suffit pour cela d'envoyer votre demande à l'adresse suivante : req178@talent.brussels.

3.3. Épreuves physiques

[Cliquez ici pour consulter l'annexe C relative aux épreuves physiques](#)

Attention : Pour être autorisé(e) à participer aux épreuves physiques, vous devez présenter un certificat médical conforme au modèle figurant à l'Annexe D ([Cliquez ici](#)) , établi au plus tôt un mois avant le début de l'épreuve écrite et prouvant votre aptitude à effectuer les exercices.

Vous devrez donc présenter votre certificat médical valide au moment de passer vos épreuves physiques. Sans certificat médical valide vous ne pourrez pas présenter les épreuves physiques

Ces épreuves consistent en :

- Un test de course à pied de 2400 mètres (sur 20 points)
- Un test de natation (sur 10 points)
- Un parcours d'habileté motrice (sur 70 points)
- Un test de résistance au stress dans un espace confiné (réussi/échec)

Une description détaillée des épreuves physiques figure à l'Annexe C ([Cliquez ici](#)) .

Attention : chaque épreuve est éliminatoire. Pour passer à l'épreuve suivante, vous devez obtenir au moins 50 % à l'épreuve précédente. Le test de résistance au stress dans un espace confiné est organisé en même temps que le parcours d'habileté motrice. Le test de résistance au stress en espace confiné n'est pas coté, vous avez réussi ou échoué.

Vous avez réussi le total de l'Étape 3.3 « Épreuves physiques » si vous avez obtenu au moins 10 sur 20 au test de course à pied, au moins 5 sur 10 au test de natation, au moins 35 sur 70 au parcours d'habileté motrice, si vous avez réussi le test de résistance au stress en espace confiné et que vous disposez d'au moins 60 points sur 100 pour le total des tests cotés.

Les résultats des épreuves peuvent être consultés dans votre profil My Talent.

Cette épreuve se déroulera le jeudi 8 décembre 2022 (sous réserve de modification).

Vous pouvez vous inscrire à l'épreuve, en ligne via votre profil My Talent. ATTENTION ! Vous devrez vous inscrire séparément pour chaque épreuve physique. Si vous échouez à une épreuve, vous serez désinscrit par talent.brussels pour la/les suivante(s).

3.4. Préparation de l'entretien à distance (+/- 40 minutes)

L'entretien sera précédé de :

- un questionnaire de personnalité (OPQ). Ce questionnaire se concentre principalement sur la façon dont vous abordez une tâche et moins sur votre capacité à l'accomplir. Un « profil » peut être établi à partir des réponses au questionnaire OPQ. Étant donné qu'il reflète une préférence pour un certain « style de comportement », il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses ;
- un test à l'ordinateur qui évalue des compétences en termes d'orientation de sécurité, de responsabilité et de performance.

Ces tests ne seront pas cotés, mais serviront de base à l'épreuve orale.

Attention ! Votre participation est **obligatoire**. Si vous ne participez pas à cette étape, vous ne pourrez pas participer à l'épreuve orale. Pour ce test, vous devrez disposer de vos accès à votre boîte mail afin de pouvoir vous connecter au test car ce dernier aura lieu en présentiel chez talent.brussels.

Cette épreuve se déroulera début janvier 2023 (sous réserve de modification) chez talent.brussels (Bld Emile Jacqmain 20 1000 Bruxelles).

Pour les modalités pratiques, vous serez contacté par l'un de nos collaborateurs qui vous renseignera sur la marche à suivre.

3.5. Épreuve orale au SIAMU de Bruxelles (+/- 60 minutes) - avenue de l'Héliport 15, 1000 Bruxelles

L'entretien évalue si vos compétences (voir rubrique « Évaluation des compétences ») répondent aux exigences du poste. Des questions sont également posées sur votre motivation, votre intérêt et vos affinités avec le domaine (sécurité civile belge ; santé publique ; organisation juridique et politique de secours).

Les renseignements donnés lors de votre inscription en ligne dans “My Talent” seront utilisés comme information complémentaire lors de l’entretien.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100.

L'épreuve orale se déroulera en janvier 2023 (sous réserve de modification). Vous pouvez vous inscrire, via votre profil de votre compte « My Talent ». Vous serez invité(e) à vous inscrire uniquement si vous avez réussi l'épreuve précédente. Pour des raisons d'organisation, vous pourrez vous inscrire jusqu'à 48h avant l'heure de début de l'épreuve. Passé ce délai, votre candidature ne sera dès lors plus prise en considération pour cette sélection. **Vous pourrez vous inscrire uniquement aux dates proposées dans votre profil « My Talent ».**

Si vous êtes lauréat retenu de cette sélection, vous devrez – pour être nommé – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

- avoir la nationalité belge ;
- présenter une conduite répondant aux exigences de la fonction visée. Le candidat doit fournir un extrait du casier judiciaire visé à l'article 596, alinéa 2, du Code de procédure pénale, qui doit être délivré dans les trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire d'un permis de conduire B ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau A ;
- être titulaire du certificat d'aptitude fédéral pour cadre supérieur visé à l'article 35 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ;
- satisfaire aux exigences en matière d'aptitude médicale décrites dans l'Annexe B ([cliquez ici](#)) du futur poste.

Vous serez nommé après avoir accompli avec succès la période de stage requise.

3.6. Et après la procédure de sélection ?

Si vous avez réussi ?

Le classement de tous les lauréats retenus est établi sur la base du total des points obtenus à l'épreuve orale et à l'épreuve écrite (Étape 3.5 + Étape 3.2). En cas d'ex æquo, celle-ci est résolue dans l'ordre suivant :

1. En cas d'ex æquo, la priorité sera donnée au candidat appartenant au sexe le moins représenté au SIAMU dans ce rang de promotion.
2. En cas d'ex æquo, la priorité est donnée au candidat ayant obtenu la meilleure cote à l'épreuve orale (Étape 3.5).

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle on peut puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

Combien de temps cette liste reste-t-elle valable ?

Une liste de 40 lauréats retenus, valable deux ans, sera établie. Cette liste peut être prolongée une fois pour une période maximale de deux ans. Si plusieurs lauréats retenus sont à ex æquo pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

Si vous n'avez pas réussi ?

La procédure prend fin et vous n'êtes pas invité aux éventuelles épreuves suivantes de la même sélection.

Procès-verbal

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 2 mois un compte rendu par écrit.

Représentation syndicale

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par talent.brussels. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiel.

Pas satisfait de la procédure

Feedback, plaintes et recours dans le cadre des procédures de recrutement statutaire organisées par Talent Brussels

Demander un feedback

En tant qu'organisation gouvernementale, nous attachons une grande importance à la qualité de nos services. Néanmoins, il peut arriver qu'en tant que candidat, vous ayez le sentiment d'avoir été traité injustement ou qu'une erreur ait été commise dans la procédure de sélection à laquelle vous avez participé. La première option est alors de contacter directement nos services afin que nous puissions répondre à vos questions (mytalentrecruitment@talent.brussels) en indiquant la référence reprise dans le règlement de sélection (REQ 178).

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous avez le droit d'entreprendre d'autres démarches. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des différentes options.

Déposer une plainte

Lorsque vous participez à une procédure de sélection, vous pouvez déposer une plainte à tout moment de la procédure. Vous pouvez déposer une plainte si vous estimez que vous n'avez pas été suffisamment entendu par nos services, si vous estimez que la qualité de nos services est insuffisante ou si vous pensez avoir été traité injustement par l'un de nos employés.

Pour soumettre une plainte valide, **vous devez d'abord avoir pris contact avec notre service Talent Acquisition via** mytalentrecruitment@talent.brussels . Ce n'est que si vous estimez que les réponses

obtenues par cette voie ne sont pas suffisantes, que vous pouvez déposer une plainte de manière valide. Vous devez ajouter vos communications (e-mails) avec la direction de Talent Acquisition au formulaire de plainte. Si vous ne le faites pas, votre plainte sera rejetée et il vous sera demandé de contacter d'abord la direction de Talent Acquisition afin de trouver ensemble une solution.

La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve ici : [Transparence | talent.brussels](https://www.talent.brussels/Transparence)

Veillez noter que, pour les procédures de sélection statutaire, vous devez déposer une plainte dans les 60 jours suivant la communication de votre résultat.

Consulter le service du médiateur de Bruxelles

Vous avez le sentiment que votre plainte n'a pas été suffisamment entendue ? Vous pouvez alors vous adresser en premier lieu au service de médiation de Bruxelles. Le service de médiation de Bruxelles vérifiera si votre plainte a été traitée correctement et entamera un dialogue avec talent.brussels pour trouver ensemble une solution. Le service de médiation ne peut suspendre ou annuler les décisions prises par talent.brussels.

Coordonnées du service de médiation de Bruxelles :

Rue de l'Oak 22
1000 Bruxelles
courrier@le-mediateur.be

Introduire un recours

Enfin, vous pouvez introduire un recours en annulation, éventuellement assorti d'une demande de suspension de l'exécution, auprès du Conseil d'État. Pour ce faire, vous devez envoyer un courrier recommandé au Conseil d'État (Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles) dans les 60 jours calendrier suivant la réception de votre résultat.

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de recours à l'adresse : www.raadvanstate.be

4. Coordonnées de talent.brussels

Jennyfer Wesel - Collaboratrice de sélection
E-mail : req178@talent.brussels
Boulevard Émile Jacqmain, 20
1000 Bruxelles
www.talent.brussels